

COMPTE-RENDU REUNION GROUPE de TRAVAIL COREVIH – ASSISTANTES SOCIALES

Le 12 OCTOBRE 2021- CHU Nantes

Présents :

- Elisa DUPOUY : AS CHD La ROCHE SUR YON
- Lucie BUET : AS CHU de Nantes
- Laurence ANDRIOT : AS CH de Cholet
- Pauline MARTINEZ : AS CHU d'Angers
- M. Gianni GALLIA Chargé de projet - Inspecteur de l'Action Sanitaire et Sociale

1. Tour de table :

Présentation de M. GALLIA : De formation assistant social, ayant également travaillé dans l'association AIDES et maintenant inspecteur ARS sur des missions d'insertion professionnelle des publics présentant un handicap

Rappel des services d'interventions de chacune des assistantes sociales présentes, des temps différents de chacune attribués sur la problématique du VIH et de leurs diverses missions dédiées.

2. Présentation du dispositif Emploi Accompagné par M. GALLIA :

L'obligation d'emploi des entreprises, de personnes reconnues travailleur handicapés, est de 6 % du personnel. C'est une incitation positive mais qui peut en même temps apporter un risque de discrimination pour les personnes concernées.

Aussi, mise en place progressive d'un nouveau dispositif « Emploi Accompagné » :

-2017 : en Loire –Atlantique et Mayenne

-2019 : en Vendée, Maine-et-Loire et Sarthe

C'est une décision MDPH, avec RQTH ou orientation Cap Emploi ou Pole Emploi

OBJECTIFS :

Mise en emploi rapide des personnes, pour affiner leur projet professionnel ; durée moyenne d'accompagnement : 5 mois. L'accompagnant est nommé « job coach », et accompagne 15 à 16 personnes. C'est du sur mesure. Il existe une dimension professionnelle et médico-sociale dans cet accompagnement, avec un objectif très fort d'insertion professionnelle.

Maintien dans l'emploi quand il existe des difficultés liées à un handicap, avec absences en lien avec le traitement ; pour sécuriser le parcours

Concerne aussi le handicap psychique ou des pathologies évolutives ; Permet d'accompagner le salarié, et expliquer les cycles de difficultés à l'employeur

=> Ce dispositif Emploi Accompagné prendra bientôt la forme d'une plateforme, avec un rôle informatif

Il est porté par diverses institutions : ARS, AGEFIPH, la Direccte. Dans certains départements, c'est le groupe VIV qui porte le projet, avec des co-porteurs comme l'ADAPEI, cap Emploi.

3. Rappel sur autres dispositifs et services existants :

RQTH

Permet de bénéficier d'aides comme l'AGEFIPH etc. Certains diplômés peuvent être préparés sur un temps plus long, quand nécessité liée à un handicap/ maladie

CAP EMPLOI :

Dans le 49, Pole Emploi et CAP Emploi travaillent ensemble ; pas de nécessité de passer par Pole Emploi pour solliciter Cap Emploi. Cap Emploi ne concerne que les personnes qui ont le souhait de travailler en milieu ordinaire de travail.

SPIE : Service Public de l'Insertion et de l'Emploi

Entre dans le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté (La Direccte, le service Insertion du CD, pôle Emploi, cap Emploi, les Missions locales etc...)

ESAT :

Projet d'un titre professionnel pour les professionnels de ces institutions, avec des statuts spécifiques ; envisagé pour 2022

4. Echanges :

Autour de situations diverses, de l'accès à la protection sociale des patients migrants